

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 11
votants : 12

Question n°7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix-sept janvier deux mille vingt-cinq

Présents : M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; D. JARDIN ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : N. BARNY

Excusées sans procuration : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD ;

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « FOYER JEUNE »

MONSIEUR LE MAIRE informe les membres de l'assemblée délibérante du projet de modifier un bâtiment situé au jardin de la Palène en local en ossature bois, afin de pouvoir le mettre à disposition pour les jeunes de la commune.

Pour en assurer le bon fonctionnement, Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec les parents éventuellement volontaires, de manière à ce qu'ils se portent garant des jeunes, et du local en cas de dégradations du matériel

Le montant pour la réalisation du projet « foyer jeune » s'élève à **34 061,99€ HT** soit **40 874,39 TTC** Pour que ce projet aboutisse, une demande de subvention va être demandée.

Après délibérations, le conseil municipal après 2 voix Contre et 10 voix Pour :

AUTORISE le Maire, à solliciter une subvention pour l'opération citée en référence ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 23 janvier 2025

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Secrétaire de Séance
Josiane LEFORT

Affichée le : 07/02/25

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 07/02/25
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20250123-202507-DE
Reçu le 06/02/2025